

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-264

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	<i>N° 2021-264</i>

**Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) -
Subvention de fonctionnement 2021 - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de sa compétence liée à l'accueil des gens du voyage au sein des équipements métropolitains dédiés, Bordeaux Métropole reconduit son partenariat avec l'Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde. (ADAV33).

Pour 2021, le soutien financier de la Métropole à l'association se poursuit au regard de son expertise apportée à la Métropole, de l'accompagnement social des familles mais aussi de ses actions de lutte contre l'habitat précaire par la mise en œuvre de projets de résorption des habitats insalubres et/ou illégaux des gens du voyage sédentarisés sur la Métropole. Dans cette logique, l'ADAV 33 s'inscrit dans de nouvelles actions métropolitaines au titre du Plan Pauvreté contracté avec l'Etat pour 2 ans (2021-2022).

1 - Présentation de l'association :

Association loi de 1901 créée en 1964, l'ADAV 33 assure différentes missions :

- interventions sociales auprès des gens du voyage en lien avec les divers acteurs de l'action publique sur le territoire girondin,
- proposition de réponses évolutives coconstruites avec les voyageurs et les partenaires, afin de permettre aux gens du voyage d'accéder à leurs droits et de respecter leurs devoirs,
- partage d'analyses et de réflexions avec les différents acteurs permettant une meilleure prise en compte des pratiques et besoins des gens du voyage.

Son intervention porte sur des voyageurs vivant dans le département de manière permanente ou séjournant de façon temporaire ou en phase de sédentarisation, quels que soient leurs lieux et modes d'habitat. Son approche adaptée et de proximité vise une meilleure prise en compte par le droit commun des problématiques de ces publics.

2 - Bilan de l'année 2020 :

L'ADAV 33 continue d'exercer 4 grands types d'actions :

- accès aux droits, accompagnement social et insertion directement auprès des familles,
- appui technique auprès des services généralistes de droit commun afin de les aider à prendre en compte les particularités des situations et à construire des réponses adaptées,
- animation et développement social sur les territoires fondés sur une grande proximité d'intervention,
- médiation, conseil technique, information, formation, expertise auprès de divers acteurs de la vie locale (élus, services de l'État, collectivités locales, associations, etc...).

Assurées par des professionnels qualifiés de l'action sociale, ces actions s'inscrivent dans une approche globale visant à l'autonomie des voyageurs, l'accès à la citoyenneté et au respect des devoirs et obligations, la reconnaissance de leur identité et le respect mutuel, la cohésion sociale et territoriale, avec un rôle d'interface joué par l'association. Pour l'année 2020 l'association a ainsi conduit des actions multiples en direction du public gens du voyage dans et hors des aires d'accueil de la Métropole en assurant : la domiciliation, l'accompagnement social des familles, l'accès à la santé, aux droits, l'inclusion numérique et à la scolarisation.

L'activité de domiciliation est en hausse constante, elle comprend la gestion du courrier, le rôle d'écrivain public, les accompagnements et orientations administratives des familles. Près de 1 624 ménages sont domiciliés dont 905 sur la Métropole (au siège à Talence). Le public est accueilli tous les jours par des professionnels qui assure toutes les activités liées à la domiciliation. Durant la période de confinement liée au COVID 19, cet accueil a été garanti et maintenu sous une forme adaptée par un accueil téléphonique renforcé et journalier.

Les permanences sociales ont également été adaptées durant la crise sanitaire pour poursuivre l'orientation et l'accompagnement des personnes (en distanciel et ponctuellement en présentiel) des personnes. Ces permanences se sont consacrées à l'ouverture ou l'accès aux droits et le renouvellement des 793 contrats d'engagements réciproques engagés en 2019 dans le cadre du suivi lié au Revenu de solidarité active (RSA). Près de 500 travailleurs indépendants sont accompagnés en moyenne chaque année.

L'intervention spécifique dans les aires d'accueil métropolitaines se poursuit dans une logique de complémentarité et de suppléantarité avec les gestionnaires d'accueil de VAGO pour intégrer ces lieux de vie dans la cité et l'environnement global (services publics, éducation, insertion économique...). A ce titre, leur conseil technique auprès des communes pour l'actualisation et l'animation du Projet socio-éducatif (PSE) des aires contribue à un dialogue local constant et une meilleure prise en compte des besoins des familles par les services publics.

Aux côtés de Bordeaux Métropole, l'ADAV 33 participe ainsi à l'ensemble des comités techniques et des comités de résidents organisés et dédiés à la gestion des aires d'accueil concernées. Elle accompagne les familles et contribue à améliorer leurs conditions de vie et le cas échéant, leur parcours résidentiel.

Compte tenu de la pandémie liée au COVID 19, l'association a été mise à forte contribution sur plusieurs domaines et a pris une part active dans la veille sanitaire des aires d'accueil des gens du voyage instaurée par les services de l'Etat dont l'Agence régionale de santé impliquant la participation de Bordeaux Métropole et du Département de la Gironde. Pour la 2ème campagne métropolitaine de distribution des masques aux publics vulnérables, l'association a bénéficié de masques en tissus dit « grand public » livrés par Bordeaux Métropole. Cette distribution aux familles est bien engagée par l'ADAV 33 qui à ce jour a pu distribuer 1 336 masques majoritairement auprès des domiciliés ainsi qu'aux ressortissants d'autres départements « retenus » en Gironde durant le confinement.

3 – Perspectives 2021 :

La poursuite des interventions sociales de l'ADAV 33 est proposée pour l'année 2021 : domiciliation, accompagnement social, scolarisation, insertion, inclusion numérique, habitat, santé, sédentarisation. Les interventions auprès des usagers des aires d'accueil se poursuivent en coopération étroite avec les services de Bordeaux Métropole et son gestionnaire des aires, VAGO et représentent en moyenne 25% des interventions de l'ADAV 33. L'association poursuit également son intervention auprès des partenaires et des collectivités dans le cadre des comités techniques, de pilotage et de résidents et du Schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage (SDAHGV) de la Gironde 2019-2024. Plus précisément, des projets ciblés d'intérêt métropolitain ont été identifiés pour le partenariat 2021 :

- la poursuite du conseil technique et de l'expertise de l'ADAV 33 sur la tarification sociale en lien avec les gestionnaires d'aires d'accueil sur les taux et modalités d'occupation de l'aire par les familles (paiement du droit de place et consommation des fluides, rotation et sédentarisation...),
- la poursuite de l'examen de la problématique du prix de l'eau sur les aires d'accueil et la question de la gestion des fluides, en partenariat avec le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et la Caisse d'allocations familiales (CAF),
- la campagne de prévention relative à l'épidémie COVID 19,
- l'animation d'ateliers sur l'inclusion numérique pour améliorer l'accès aux droits,
- l'actualisation et la réactivation des Projets socio-éducatifs (PSE) des aires d'accueil à conduire par les communes tels que prescrits par le Schéma départemental de l'accueil et de l'hébergement des gens du voyage, avec le soutien technique de l'ADAV 33,
- la mise en œuvre d'actions ciblées proposées à l'appui d'un programme et adaptées selon la ou les thématiques prioritaires soulevées par chaque aire d'accueil.
- l'action d'accompagnement des gens du voyage en situation précaire vers l'habitat adapté dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Lancée à l'échelle métropolitaine en décembre 2020, cette stratégie est traduite par une contractualisation entre l'Etat et la Métropole pour une durée de 2 ans et comprend 6 actions dont celle dédiée aux gens du voyage (annexe 2 de la convention - fiche action). Cette contractualisation prévoit un soutien de l'Etat à part égale avec Bordeaux Métropole pour un montant global de 30 000 € au titre de 2021 pour ladite action menée avec l'ADAV 33.

Cette action est menée en cohérence et en articulation avec les autres dispositifs portés par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la Gironde et le Département tels que la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) de l'Etat ou le Programme départemental d'accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage 33. Ces dispositifs portent sur la sédentarisation et les stationnements précaires des gens du voyage, notamment sur le territoire métropolitain.

Bordeaux métropole propose ici une action qui dépasse le simple diagnostic en désignant et subventionnant l'ADAV33 pour assurer le volet accompagnement social renforcé de ménages identifiés dans ces diagnostics sur les années 2021 et 2022.

4 situations concrètes ont été ciblées pour un travail opérationnel :

- ménages sédentarisés sur l'aire d'accueil de la Chaille Mérignac, en lien avec les nouvelles prescriptions en terrains familiaux du SDAHGV 2019-2024 ;
- ménages en stationnement précaire depuis 2016 sur la rue Isaac Newton à Mérignac (ménages sortants de l'aire d'accueil de la Chaille) ;
- ménages en stationnement précaires implantés sur la rive droite de Bordeaux ;
- ménages en stationnement précaire rue Buthaud à Bordeaux en attente d'un relogement en habitat adapté.

En marge de ces propositions nouvelles, l'ADAV 33 poursuivra ses missions classiques et celle de l'accompagnement social des gens du voyage.

4 - Principales données financières :

L'ADAV 33 perçoit une subvention de fonctionnement de la part de Bordeaux Métropole, depuis 2011, au titre de ses missions d'utilité publique s'inscrivant dans le cadre du Programme local de l'habitat (PLH), conformément à la fiche n°19 du règlement d'intervention Habitat et Politique de la ville : « Participation au financement du fonctionnement des associations œuvrant dans le cadre du PLH ».

En 2020, le montant de la participation financière versé à l'ADAV 33 était de 87 400 €.

Cette année, la participation financière sollicitée par l'ADAV 33 est de 144 883 €. Compte tenu des contraintes budgétaires occasionnées par la crise sanitaire, il est proposé de maintenir la subvention annuelle d'aide au fonctionnement de 87 400 € et de proposer à titre exceptionnel dans le cadre du plan pauvreté une aide supplémentaire de 30 000 € **soit un total de 117 400 € pour l'année 2021.**

Le budget prévisionnel 2021 de l'ADAV 33 s'élève à 1 752 926 € dont 1 386 418 € de subventions d'exploitation, y compris le soutien de fondations. La masse salariale est stable, avec 25 salariés en équivalent temps plein, soit le même nombre qu'en 2020 malgré l'augmentation de l'activité, ce qui représente le plus gros poste de dépenses, de l'ordre de 1 256 511 €.

Dans ces conditions, la subvention de Bordeaux Métropole représente environ 5 % du budget global, hors aide exceptionnelle de 30 000 €. Les modalités de versement de la participation métropolitaine au titre de l'année 2021 sont détaillées dans la convention financière ci-annexée.

Conformément à la délibération du Conseil métropolitain n°2020-511 du 18 décembre 2020 et afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux métropole, un acompte provisionnel de 65 550 € a fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2021.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de la Métropole

VU les articles L.1611-4 et L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 portant adoption du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/777 du 16 décembre 2016 portant approbation du PLH,

VU la délibération n°2020/455 du 27 novembre 2020 actant la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2020-2022 entre l'Etat et Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2020/511 du 18 décembre 2020 relative à l'Adoption du budget 2021 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les actions de l'association ADAV 33 contribuent à la mise en œuvre du PLH de Bordeaux Métropole et constituent une ressource importante pour l'exercice de la compétence « aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil »,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention globale de fonctionnement de 117 400 € en faveur de l'association ADAV 33 au titre de son programme d'actions 2021,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent à cette convention,

Article 3 : d'imputer cette dépense sur le budget principal de l'exercice 2021 au compte 65748, chapitre 65, fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU